

L'an deux-mille-vingt-trois,  
le vingt-huit mars,  
le Conseil Communautaire  
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,  
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 27

Excusés représentés : 4

Excusés non représentés : 0

Absents : 0

Votants : 31

Date de convocation du conseil communautaire : 22 mars 2023

**PRESENTS :**

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, Mme BENABDESLAM, M. BOMPUIS,  
Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET, Mme CHALANCON-LYOTHIER,  
M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX, Mme GINET, M. GIRODET,  
Mme JOLIVET, M. MARCEAU, M. MARCON, M. MASSARDIER, M. MOLLE,  
Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON, M. SALGADO, Mme SANDRON,  
Mme TARERAT, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL, Mme VILLEVIEILLE,  
Mme VINSON

**EXCUSES REPRESENTES :**

M. HAURY : Pouvoir donné à Mme JOLIVET  
Mme GOMEZ : Pouvoir donné à M. ARNAUD  
Mme JANISSET : Pouvoir donné à M. VALEYRE  
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET

Monsieur François MARCEAU a été élu secrétaire de séance.

n° 20230328\_D\_053

**Commission :**  
**Finances -**  
**Mutualisation**

**Objet : Budget Annexe**  
**Alimentation en Eau**  
**Potable DSP :**  
**Affectation des**  
**Résultats 2022**

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2022,

Constatant que le Compte Administratif présente :

Un excédent de fonctionnement global de :	68 372,25 €,
Un excédent d'investissement global de :	265 925,83 €,

Vu l'Etat des Restes A Réaliser :

• - R.A.R. en Dépenses de	- 146 489,06 €,
• + R.A.R. en Recettes de	39 630,53 €,

Vu le dégagelement de financement de 159 067,30 €

Décide à l'unanimité, de reporter :

- En section de fonctionnement, la totalité du résultat de fonctionnement, soit :  
68 372,25 €,
- En section d'investissement, la totalité du résultat d'investissement, soit :  
265 925,83 €,

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture  
ou sous-Préfecture  
le :

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (2 abstentions),  
approuve.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour,  
mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance

François MARCEAU

Au registre sont les signatures.

Le Président,

Frédéric GIRODET

